

Marcel Calvat est désigné secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil du 18 décembre 2017

A la demande de Yann Souriau, il convient de rectifier la date à laquelle le site du Pas de l'Aiguille va devenir nécropole nationale ; il s'agit du 22 juillet prochain et pas du 20 comme indiqué sur le dernier compte-rendu.

Pierre Suzzarini souhaite que soit rectifiée la phrase portant sur l'animation d'une concertation avec les maires sur la problématique du loup. Ce groupe de travail sera ouvert à d'autres personnes et pas aux seuls maires.

Ces 2 rectifications faites, le compte-rendu est approuvé.

☛ **2 abstentions**

Présentation de la course de la Résistance - intervention de Mr Yannis Ameziane et Eric Le Pallemec du Département de l'Isère

La 4^{ème} édition de cette course aura lieu le 8 mai prochain dans le Trièves.

Dans un premier temps, un petit film de présentation et de bilan de celle de 2017 qui s'est déroulée dans les Chambarands avec 2100 participants au total est diffusé.

Arrivée de Philippe Berthoin

Cet événement a été créé pour rappeler la symbolique du 8 mai car de moins en moins de gens sont présents aux cérémonies. L'idée est donc de créer un événement populaire et festif fédérant les personnes tout en rappelant le moment historique et permettant de sensibiliser sur les cérémonies de la résistance.

Arrivée de Michel Picot

Les parcours choisis mettent en valeur des lieux symboliques de la résistance sur le territoire : le Préventorium les Tilleuls à Préléfrey du Gua, le monastère d'Esparron au Percy, les Maquis de Tréminis et le Pas de l'Aiguille à Chichilianne. La course sportive est construite autour de ces grands lieux. La ville de départ et d'arrivée est Mens pour la majorité des parcours sauf pour le parcours des 30 kms dont la ville de départ sera Chichilianne.

L'objectif est de faire de cet événement une belle fête et de l'ouvrir au plus grand nombre avec des parcours de différentes difficultés. Ainsi plusieurs courses sont prévues, à destination des adultes mais aussi des enfants, des randonnées pédestres et des parcours VTT et cyclotouristes. Seules 2 épreuves de course à pied seront compétitives.

D'importants moyens de communication seront mis en œuvre. Des flyers seront envoyés aux alentours du 15 février prochain.

Un appel aux bénévoles est lancé ; 120 personnes au moins présentes le jour J de manière à marquer cette 4^{ème} édition.

Marcel Calvat informe que Véronique Menvielle, Vice-présidente en charge de la Culture, voudrait profiter de cette occasion pour diffuser des documents relatifs à la résistance.

Cela sera possible ; cet événement s'adaptant et évoluant en fonction des projets du territoire traversé confirme les représentants du Département.

Pour Jérôme Fauconnier, les cérémonies ont un succès mitigé ; il y a donc là l'occasion de faire une cérémonie unique sur le Trièves qui permettrait de leur donner une plus grande envergure ; le but étant de marquer les esprits. Certains anciens combattants seront certainement heureux d'être réunis dans un même lieu et en présence des troupes de montagne.

Pour Yann Souriau, cette journée est à lier avec l'inauguration de la nécropole le 22 juillet où chacun est convié.

Il s'agit d'une mise en valeur de l'aspect historique de notre territoire ajoute le Président qui remercie Mrs Yannis Ameziane et Eric Le Pallemec pour leur présentation.

Le Président demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit de l'autoriser à demander une subvention au Département pour l'aménagement de la Maison de Santé de Monestier de Clermont.

☛ **Adopté à l'unanimité**

1- Débat d'orientation Budgétaire

Le Vice-président en charge des finances présente le document en rappelant la structure des budgets de la CCT. L'exercice 2017 s'achève sur un résultat financier positif. Les comptes administratifs provisoires 2017 n'appelant aucune question, Victor Vecchiato présente le budget 2018 en s'appuyant sur le projet de Loi de Finances 2018 et de programmation des finances publiques pour 2018/2022.

Michel Picot demande si le chargé de mission Eau et Assainissement prévu au budget et financé à 100% est intégré dans les charges du personnel. Il est effectivement prévu.

En ce qui concerne le poste dédié à la gestion des sentiers, il sera présenté au budget en avril prochain indique Jérôme Fauconnier. Un recrutement à la fois interne et externe va être lancé pour une entrée en fonction probablement en mai prochain.

Yann Souriau revient sur le recrutement éventuel du chargé de mission eau et assainissement. Compte tenu de l'éventuel report jusqu'en 2026 du transfert des compétences Eau & Assainissement à la CCT, ce recrutement est-il nécessaire dans le cas où les communes souhaitent garder la compétence?

Pour Jérôme Fauconnier, il n'y a pas de certitude sur le projet de loi à ce jour. Il conviendra dans un premier temps d'interroger les communes pour savoir si elles veulent conserver ces compétences et ensuite se posera la question du recrutement.

En cas de réponses négatives, ce poste, avec l'accord de l'agence de l'eau, pourrait se transformer en appui technique pour les communes et permettre également d'anticiper le départ en retraite en 2020 du responsable du service Eau.

Au-delà de la pure gestion quotidienne de l'eau et de l'assainissement, le risque de la perte de ressources et de mémoire est grand quand un élu ou un agent fontainier part souligne Jean-Pierre Agresti. L'idée d'un agent intercommunal sur l'eau et l'assainissement pour le territoire le séduit ; l'expertise du terrain est utile et il est convaincu que préparer l'avenir surtout si on en a les moyens financiers est important. Il lui semble essentiel de permettre la transmission des connaissances. A ce titre, la mutualisation lui paraît intéressante. Pour Michel Picot, il est de l'intérêt commun de travailler cette question et d'en évaluer les tenants et aboutissants. Il souhaite aborder cette question de manière ouverte dans les prochains mois.

Jean-Louis Poite indique que la commune de St Baudille et Pipet souhaite garder la compétence eau.

Pour le Président, il est toujours possible de travailler ensemble et il y a plusieurs organisations possibles entre l'intégration complète de la compétence et le maintien de ces compétences dans les communes.

Pour Michel Picot, le travail en commun constitue une arme très puissante notamment dans l'obtention de subventions.

Le Président propose d'attendre la nouvelle loi pour poursuivre ce débat.

Arrivée de Véronique Menvielle

Pierre Suzzarini s'interroge sur la rénovation de la muséographie du Musée de Mens ; dans quel délai peut-on l'envisager ?

Il est impossible à ce jour de proposer un plan de financement pour ce projet en cours d'élaboration. Ce projet verra plus probablement le jour en 2019.

Arrivée de Frédérique Puissat

Enfin, le Vice-président informe que le graphique correspondant au taux d'endettement sera modifié au moment des emprunts pour la maison de santé et du groupe scolaire de Monestier de Clermont. Le taux d'endettement de la CCT sera présenté lors du vote du budget le 9 avril prochain.

Pour Claude Didier, au vu des bons résultats 2017 présentés, il serait bon de prévoir des crédits supplémentaires pour les associations et le social en 2018.

Mais pour Jérôme Fauconnier, ce différentiel est lié à des reports d'actions, à une diminution de certains postes non structurels et même si ce résultat positif est satisfaisant, il faut veiller à maintenir un fond de roulement satisfaisant pour la collectivité.

Le report d'actions se fait chaque année, l'argument est donc moindre rappelle Pierre Suzzarini. Les habitants ont contribué à équilibrer le budget via la fiscalité supplémentaire et diverses autres hausses de tarifs. Il lui paraît juste, comme le propose Claude Didier, d'envoyer un signe positif aux habitants en augmentant les subventions au moins pour quelques associations phares du territoire. Cela permettrait une reconnaissance du travail des associations et de leurs bénévoles. Le monde associatif est la pierre angulaire du territoire.

Les bons résultats sont liés à la rigueur dans la gestion des budgets souligne Jérôme Fauconnier et cet équilibre est fragile. La CCT accompagne les associations dans leur recherche de subvention mais ne pourra pas tout financer ni faire plus qu'aujourd'hui. Néanmoins, une attribution de subvention à titre exceptionnel est toujours possible lors d'un événement sur le territoire.

Frédérique Puissat souligne l'effet pervers face à une augmentation considérable des enveloppes destinées aux associations une année et suivie d'une baisse l'année suivante.

Dominique Parlouar souhaite une prise en compte du tarif de la cantine scolaire qui représente une partie importante du budget des familles. Certains enfants mangent un sandwich au Granjou, parce que les familles ne peuvent pas supporter le coût de la restauration scolaire.

Le Président informe que, dans ces cas-là, il convient de s'adresser aux CCAS des communes qui peuvent ponctuellement aider les familles en difficulté.

Jean Bernard Bellier est interpellé par le fait que des enfants déjeunent avec un sandwich au Granjou. Si ce fait est avéré et qu'il y a une vraie difficulté financière, il demande que les maires soient informés.

Il existe 7 Quotients familiaux sur le territoire ; la restauration scolaire coûte cher aux parents mais représente un coût important aussi pour la collectivité rappelle Guy Percevault. D'autre part, ce problème ne se retrouvant que sur la commune de Monestier de Clermont, il s'agit peut-être d'un choix de la famille et de l'enfant de manger au Granjou.

Pour Claude Didier, il s'agit d'un phénomène croissant dont il faut tenir compte.

Ce budget a été travaillé sur des bases réelles et le résultat arrive à un équilibre précaire. Il convient de rester prudent et de maîtriser les décisions à prendre indique Victor Vecchiato. Il ne faut pas oublier les emprunts non prévus. Tout repose sur un équilibre encore fragile.

Michel Picot demande pourquoi la Maison de Pays qui est l'une des réalisations les plus fortes en matière d'intérêt n'est pas inscrite au budget. Il s'interroge également sur comment va être compensée l'absence de la responsable du service Tourisme.

Ce projet en est au stade des discussions en commission en particulier sur la gouvernance indique le Président. Ce projet devrait être beaucoup plus lisible d'ici la fin 2018.

Stéphane Loukianoff va prendre en charge à hauteur de 20% de son temps le Tourisme. Jérôme Fauconnier évoque la complexité de remplacer un responsable de service absent.

2- Institution de la taxe GEMAPI et détermination du produit attendu

La compétence a été transférée au 1^{er} janvier 2018 et c'est le SIGREDA qui en assurera la gestion pendant la période de transition d'une durée de 2 ans. 26 délégués communautaires ont été désignés pour siéger au conseil syndical qui travaillera dans les mois qui viennent à la modification des statuts du syndicat et à son évolution.

Il convient de noter que pour tout projet d'investissement, ce sont les territoires qui assureront individuellement son financement via la taxe GEMAPI.

Jérôme Fauconnier propose dans ce contexte de voter l'instauration de la taxe GEMAPI mais d'en fixer le montant à 0 € dans l'attente d'un plan pluriannuel d'investissement. La détermination du produit attendu sera votée selon le programme de travaux en 2019. Cette taxe sera prélevée à la fois sur les ménages et sur les entreprises proportionnellement aux bases des 4 taxes

Suite aux conditions météo du mois de janvier, il y a des désordres importants sur certaines communes qui imposent des travaux d'urgence indique Jean-Pierre Agresti. Se pose alors la question de la réalisation de ces travaux et de leur financement.

Il rappelle qu'en cas de débordement de ruisseau, de glissement de terrains, d'inondations il convient que la commune se rapproche sans délai des services du RTM pour faire réaliser une fiche événement. Cette fiche sera notamment nécessaire pour solliciter les aides d'urgence du Département

Jérôme Fauconnier rappelle que la compétence GEMAPI concerne les travaux de prévention et pas la réparation des désordres survenus dans les communes. Ceci nécessitera un important travail de définition dans l'avenir car il ne s'agit pas de faire naître de nouveaux besoins de travaux à financer via la taxe GEMAPI.

Yann Souriau informe que la montée des eaux a causé d'importants dégâts à Chichilianne ; or RTM et le Sigreda ont interdit aux communes de curer les torrents. Cela n'est pas acceptable et pose la question de l'équilibre entre la préservation de l'environnement et la nécessaire protection des biens et des personnes.

Jérôme Fauconnier lui conseille de prendre un arrêté et de s'adresser aux services juridiques de la Préfecture ; car s'il y a un problème de sécurité, c'est de sa responsabilité.

Michel Picot souhaite instaurer un montant minimal de taxe GEMAPI. Les charges liées à cette compétence sont connues (32 000€) et couvrir cette dépense paraît légitime. Il trouve curieux de mettre une taxe à 0, mettre un montant symbolique c'est préparer la suite et c'est logique et justifiable auprès des habitants.

Frédérique Puissat informe que le Département a adopté une aide, prise sur la taxe d'aménagement, qui permettra de financer les syndicats compétents en matière de GEMAPI. Il lui semble préférable d'attendre pour savoir comment cette aide va se développer.

Jérôme Fauconnier souhaite rester prudent sur le montant de la taxe car beaucoup d'habitants ont déjà sévèrement subi l'augmentation liée à l'harmonisation des abattements de la Taxe d'Habitation Dans ce contexte, Il ne souhaite pas faire « un chèque en blanc » au Sigreda et connaître précisément sur quels travaux cette taxe sera affectée. Il réitère donc sa proposition de fixer à 0 € le montant de cette taxe pour 2018.

Pour Claude Didier, il est surprenant de voter une taxe à 0 € car de cette façon le budget on ne couvre pas les dépenses par des recettes correspondantes. D'une manière générale, il estime que le Sigreda effectue un travail sérieux pour les communes qui ont adhéré depuis de nombreuses années.

Pour Jérôme Fauconnier, ce n'est pas une bonne idée de taxer s'il n'y a pas de relation directe entre fixer une recette et établir une dépense.

Vote : Institution de la taxe GEMAPI

☞ **Adopté à l'unanimité**

Vote : Détermination du produit attendu : 0 euros

Pour : 30 Contre : 1 Abstentions : 5

3- Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avis favorable des membres du Comité technique du 23 janvier 2018

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2017-73	Attaché hors classe à 35 heures hebdomadaires	À effet du 1 ^{er} janvier 2018 Ajustement de grade suite à recrutement	2017-73	Attaché à 35 heures hebdomadaires
		À effet du 1 ^{er} février 2018 Création de poste service Entretien du patrimoine	2018-140	Adjoint technique à 35 heures hebdomadaires

Vote : modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Convention de cofinancement de la mission locale Alpes Sud Isère – Année 2018

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention 2018 de cofinancement de la mission locale Alpes sud Isère sur la base d'une participation par habitant de 1,78 € et non 1,95 € comme proposé par le conseil d'administration de cette structure.

Anne-Marie Barbe précise que la mission locale, compte tenu de ses difficultés financières, a demandé un audit financier et que, suite à cet audit, des mesures de réduction de dépenses ont été prises et ont permis de retrouver l'équilibre. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, le budget 2018 est prévu à l'équilibre. La mission locale essaie de répondre le mieux possible aux besoins des jeunes du territoire.

L'équilibre budgétaire fragile a entraîné des difficultés récurrentes qui ont pesé sur le service dédié à la « garantie Jeunes ».

Jérôme Fauconnier a constaté le service réduit cette année avec seulement 5% des interventions de la mission locale pour le Trièves. Il ne relève aucune raison évidente dans le rapport financier justifiant une augmentation, il propose donc de rester à 1.78€ par habitant au lieu de passer à 1.95€ par habitant.

Les mails reçus en mairie qui font état des difficultés financières mais également des difficultés de gestion ont interpellé Pierre Suzzarini. Si cela entraîne des difficultés sur le terrain, c'est dommage.

Anne Marie Barbe ne connaît pas assez le fonctionnement de la mission locale ; elle sait qu'il y a des tensions entre la CC de la Matheysine et la mission locale et notamment sur le licenciement de personnel.

Frédérique Puissat précise que des enjeux de salaires se posaient. Par ailleurs, les dotations de l'Etat sont insuffisantes et toutes les missions locales de France sont en difficulté.

Pour Pierre Suzzarini, cette demande d'augmentation qui vient suite à l'audit est peut être nécessaire car il convient de consolider cette structure au budget fragile. Ne pas abonder dans ce sens pose la question de l'intérêt pour les jeunes du territoire.

La CCT ne peut assumer toutes les défaillances de l'Etat, et il convient de faire des efforts de gestion interne avant de demander aux collectivités une plus importante participation estime le Président.

Vote : Convention de cofinancement de la mission locale Alpes Sud Isère – Année 2018

☞ **Pour : 28 Abstentions : 8**

5- Convention cadre en vue de la constitution de groupements associant des collectivités territoriales du Sud Isère compétentes en matière de déchets

L'élaboration du schéma directeur déchets (SDD) de Grenoble-Alpes Métropole s'inscrit dans le contexte réglementaire de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et des objectifs ambitieux attendus en termes de prévention (réduction de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant de 10% en 2020 par rapport à 2010...), de tri à la source (généralisation du tri à la source des déchets alimentaires d'ici 2025...), de recyclage (65% de recyclage matière et organique des déchets non dangereux non inertes d'ici 2025...) et de tarification (généralisation d'une tarification incitative...).

Un des enjeux forts, identifié dans le projet de Plan Régional de gestion des déchets, auquel les établissements publics de coopération intercommunale, compétents en matière de traitement des déchets, sont déjà confrontés, est la situation très tendue sur la disponibilité des capacités résiduelles des incinérateurs sur l'ensemble du territoire régional (vieillesse du parc, report de tonnages du stockage vers l'incinération, fermeture de 3 petits UIOM en 2016/2017, augmentation du pouvoir calorifique des déchets et volonté des EPCI de dimensionner au plus juste et à la baisse leur outil lors du renouvellement).

C'est pourquoi six collectivités du Sud-Isère, le Pays du Grésivaudan, la CC de l'Oisans, la CC du Trièves, la CC de la Matheysine, Saint Marcelin Vercors Isère Communauté et le Pays Voironnais, déjà clientes des outils de traitement sur le site d'Athador, ont été associées aux travaux d'élaboration du schéma directeur afin de partager les différentes solutions de mutualisation des futurs outils industriels.

Elles ont choisi de se rapprocher par l'établissement d'une convention cadre qui définit les principes généraux de coopération (membres, fonctionnement des groupements, missions des coordonnateurs et leur financement, obligations des membres) qui devront être repris dans les conventions de groupement qui seront établies à l'occasion des consultations qui seront lancées d'ici mi 2018.

Cette convention a pour objet de constituer des groupements entre les parties signataires en vue d'une coordination pour la passation, la mise en œuvre et l'exécution de leurs contrats conclus pour permettre l'incinération et le tri de déchets sur le site Athador à La Tronche. Elle prévoit aussi la possibilité d'un groupement pour le transport des déchets dirigés sur les unités de traitements.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire:

- d'autoriser le président à signer la convention-cadre en vue de la constitution de groupements associant des collectivités territoriales du Sud-Isère compétentes en matière de déchets,
- de désigner un représentant titulaire au comité de pilotage de la convention cadre et un représentant suppléant.

Christophe Drure se porte candidat pour être représentant titulaire et Marc Delmas pour être représentant suppléant. Il précise que de nombreuses discussions sont encore en cours et rappelle l'importance du tri.

Vote : convention cadre en vue de la constitution de groupements associant des collectivités territoriales du Sud Isère compétentes en matière de déchets

☞ **Adopté à l'unanimité**

6 – Contrats de reprise des matériaux issus du tri sélectif

Suite à la signature du contrat Barème F de Citeo (Eco-emballages, Ecofolio) en décembre dernier, il convient de signer les contrats de reprise des matériaux issus du tri sélectif. (Cf. tableau ci-dessous).

Matériau	Entreprise	Type de contrat	Durée
Cartonnettes	EPR	Fédération	3+1+1
Cartons	Paprec Réseau	Fédération	3+1+1
Gros de magasin	EPR	Fédération	3+1+1
Briques alimentaires	Revipac	Filière	5 ans
Acier	Arcelor mittal	Filière	5ans
Aluminium	Regeal Affimet	Filière	5 ans
Plastiques	Paprec Réseau	Fédération	3+1+1
Verre	O-I Manufacturing France	Fédération	5 ans
Papier (erreur de tri emballages)	PAPETERIE NORSKE SKOG Golbey	Fédération	3+1+1

Vote : contrats de reprise des matériaux issus du tri sélectif

☞ **Adopté à l'unanimité**

7 – Convention avec la Ligue de l'enseignement pour l'affectation et la gestion des paies des animateurs occasionnels du Service Enfance Jeunesse

Il est proposé de reconduire la convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement pour l'affectation et la gestion des paies des animateurs occasionnels du Service Enfance Jeunesse pour l'année 2018.

Les engagements de chaque partie sont définis par convention. Le montant prévisionnel de ce partenariat s'élève à 41 000 € répartis comme suit :

- 3 000 € d'accompagnement
- 2 000 € de frais de gestion des fiches de paie
- 36 000 € de paie d'animateurs occasionnels.

Vote : convention avec la Ligue de l'enseignement pour l'affectation et la gestion des paies des animateurs occasionnels du Service Enfance jeunesse

☞ **Adopté à l'unanimité**

8 – Convention de partenariat avec l'association « les 400 coups » et la commune du Percy

Il est proposé une convention de partenariat avec l'association Les 400 coups et la Mairie du Percy pour l'année 2018 dans le cadre du Contrat enfance jeunesse pour la mise en place d'un accueil de loisirs de l'été lors de la fermeture annuelle du service enfance jeunesse et afin d'assurer une continuité de service aux familles.

Les engagements de chaque partie sont définis dans la convention.

- Pour l'association : Assurer la mise en place de l'accueil de loisirs et tout mettre en œuvre pour maintenir les objectifs de fréquentation contractualisés ainsi que toutes les dispositions réglementaires
- Pour la Mairie du Percy : Assurer une aide à l'association par la mise à disposition de biens ou la gratuité d'un certain nombre de services

- Pour la Communauté de communes : Reverser en fin d'année civile le montant dû à l'association Les 400 coups sur la base de la liquidation du Contrat enfance jeunesse de l'année précédente.

Sabine Campredon se réjouit de l'approbation de cette convention qui valorise l'association et soutient le service important qu'elle rend sur le territoire. ;

Vote : convention de partenariat avec l'association « les 400 coups » et la commune du Percy

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Bâtiment « restaurant scolaire-accueil de loisirs » de Monestier de Clermont - Avenant n°1 « lot n°1 Terrassement – VRD »

Vu la délibération n° 2017-122 du conseil communautaire en date du 11 septembre 2017 approuvant l'attribution des marchés de travaux pour la construction du bâtiment « Restaurant scolaire-Accueil de loisirs » à Monestier de Clermont,

Les épisodes pluvieux d'octobre à décembre 2017 ont engendré une inondation du chantier à de nombreuses reprises. Dans ce contexte et afin d'éviter des inondations du sous-sol du bâtiment une fois achevé, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la réalisation de travaux de drainage complémentaires et d'évacuer ces eaux pluviales vers le réseau le plus proche.

Le montant des travaux supplémentaires à réaliser est de 19 042,69 € HT.

Le conseil communautaire est invité à approuver l'avenant n°1 au lot n° 1 « Terrassement-VRD » pour le montant indiqué ci-dessus.

Vote : Bâtiment « restaurant scolaire-accueil de loisirs » de Monestier de Clermont – avenant n°1 « lot n°1 Terrassement – VRD »

☞ **Adopté à l'unanimité**

10 – Convention pour un groupement de commandes avec la commune de Sinard

Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur 360 ml en ø 100 F sont programmés par le service des eaux sur la partie aval RD 110b, le Bourg sur la commune de Sinard, et des travaux de mise en séparatif « eaux pluviales/eaux usées » sont également programmés par la commune sur la même section.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la passation d'une convention entre la commune de Sinard et la communauté de communes du Trièves afin de réaliser ces travaux de manière coordonnée.
- De désigner M. le Maire de Sinard comme coordonnateur du groupement
- De désigner un représentant de la CCT à la commission du groupement qui jugera les offres.

Vote : Convention pour un groupement de commandes avec la commune de Sinard

☞ **Adopté à l'unanimité**

11 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour les travaux d'aménagement de la maison de santé

Le montant des travaux s'élève à 590 000€. Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter le Département dans le cadre de la conférence territoriale pour les travaux d'aménagement de la maison de santé.

Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour les travaux d'aménagement de la maison de santé

☞ **Adopté à l'unanimité**

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

Jean-François Helly revient sur le problème de la ligne Grenoble/Veynes/Gap et sur la journée d'action à laquelle Guillaume Gontard a participé. Il s'est senti un peu seul en tant que maire alors qu'il s'agit d'un axe fondamental pour le Trièves. Jérôme Fauconnier informe le conseil qu'il a signé pour la Communauté de communes du Trièves un courrier relatif à la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise à l'attention de madame la Ministre des transports pour un RER péri-urbain avec un vrai cadencement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.